

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 665-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre responsable des Affaires autochtones à monsieur Pierre Dufour, membre du Conseil exécutif, du 15 au 22 avril 2022;

— du ministre des Finances à madame Sonia LeBel, membre du Conseil exécutif, du 16 au 23 avril 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77121

Gouvernement du Québec

Décret 666-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Serge Bouchard comme sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Serge Bouchard, sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 25 avril 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications

qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à monsieur Serge Bouchard comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77122

Gouvernement du Québec

Décret 667-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Alexandre Vézina comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie et de l'Innovation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Alexandre Vézina, directeur général du développement économique territorial et des zones d'innovation, ministère de l'Économie et de l'Innovation, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie et de l'Innovation, administrateur d'État II, au traitement annuel de 149 591 \$ à compter du 18 avril 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Alexandre Vézina comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77123

Gouvernement du Québec

Décret 668-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT la nomination de madame Élane Raza comme sous-ministre adjointe au ministère de la Famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :